
MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

Renens, le 27 septembre 2005/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant les deux informations qui suivent, elles se veulent concises mais il est apparu indispensable à la Municipalité de vous informer du suivi de ces deux dossiers importants.

Mise en valeur de la parcelle "En Belle Vue"

Suite aux résultats du concours organisé en 2003, la Municipalité avait eu un contact avec un premier investisseur, démarche qui n'a pas abouti.

C'est pourquoi, en juillet 2004, un nouvel investisseur a été choisi ; il s'agit de l'entreprise SuissePromotion Immobilier SA à Mies. Ce choix repose sur divers critères, soit la volonté de travailler à la fois avec les architectes lauréats et les entreprises de la place, la présence d'un seul interlocuteur qui mène le projet et qui investit, la création de logements en PPE de gamme supérieure et un prix de vente du terrain de Fr. 8'000'000.--.

Ainsi, le 6 décembre 2004, une promesse de vente et d'achat conditionnelle, soumise à l'obtention des autorisations légales communales et cantonales, a été signée. Cette décision est bien entendu subordonnée à la décision du Conseil communal.

Depuis lors, les architectes lauréats, l'investisseur et l'urbaniste de la Commune ont travaillé à l'élaboration d'un plan de quartier qui a été soumis, durant l'été 2005, à l'examen préalable des services cantonaux.

Le projet tient compte, en grande partie, des remarques des riverains. Ils ont été informés en séance publique les 11 novembre 2002, 19 avril 2004 et 8 février 2005 et ainsi que par leur représentant au sein du jury.

Relevons que le projet comporte 7 bâtiments de 5 étages, soit 78 logements à raison de 2 à 3 appartements par étage, ainsi qu'un petit bâtiment avec un équipement collectif (sauna, fitness, piscine, etc.).

Le plan de quartier comprend aussi une petite unité affectée à des activités socioculturelles publiques.

A l'heure actuelle, le plan de quartier a été affiné en fonction des remarques mineures du Canton, portant surtout sur la conformité avec les chantiers du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Il faut préciser que le Canton a accepté une constructibilité inférieure à ce qui est prévu pour une parcelle desservie par les transports publics.

Ainsi, dans le courant d'octobre, au plus tard début novembre, le plan de quartier sera soumis à l'enquête publique. La présentation du dossier au Conseil communal devrait avoir lieu au début 2006.

Projets du Centre

Comme annoncé dans le Communiqué de la Municipalité (Période du 11 février au 17 juin 2005), deux commissions, l'une technique et l'autre dite de "marketing", ont travaillé durant l'été à la promotion du Centre Ville, ceci dans le cadre d'un projet d'implantation d'un magasin COOP, projet qui devrait aboutir fin 2008.

La Commission technique a défini les périmètres du plan de quartier, ainsi que l'implantation des différents bâtiments. Le périmètre a été partagé en deux secteurs, celui de la Savonnerie et celui de la COOP. Les deux études sont menées en parallèle. Dans ce cadre, la Municipalité a pris l'option de mettre en œuvre un programme communal qui pourrait englober diverses activités à caractère public (bibliothèque, clinique dentaire, CSR ou autre service à la population). Pour mémoire, la Commune est propriétaire de plusieurs terrains dans l'un ou l'autre des secteurs.

Quant au projet COOP précisément, il comprendra une surface commerciale de 1'800 m² et divers autres commerces. La société SIE SA s'intéresse à des surfaces dans ce complexe qui sera complété par des surfaces administratives et des logements.

Un parking souterrain absorbera le flux des véhicules. Ce dernier pourrait être étendu sous la place du Marché pour créer des places publiques en remplacement des places qui seront supprimées par le projet sur la rue de la Savonnerie.

Le projet nécessite également de modifier les circulations dans le quartier. Ainsi, le sens de la rue de la Savonnerie sera inversé et seul les camions d'approvisionnement des surfaces commerciales accéderont depuis l'avenue du 14-Avril.

Il est prévu de soumettre le plan de quartier à l'examen préalable des services cantonaux cette fin d'année et au Conseil communal au printemps prochain.

Parallèlement, l'opération "Cœur de ville" a été lancée, car la Municipalité tient non seulement à soigner l'information autour de ce grand projet, mais aussi à écouter l'avis des usagers. Ainsi, une plaquette d'information a été envoyée à tous les habitants de la Commune à fin juin.

Durant l'été, les différents publics cibles ont été contactés, soit par courrier, soit par voie de presse ou par affichage, afin de les sensibiliser à la suite de la procédure de consultation.

Ainsi, comme largement annoncé, 5 forums publics se tiendront les jeudis 29 septembre, 27 octobre et 17 novembre, le mardi 4 octobre et le mercredi 2 novembre 2005, à 20 h.00, à la Salle de spectacles. Une vingtaine de personnes sont déjà inscrites pour participer activement aux débats et apporter l'avis des groupes qu'elles représentent.

Les soirées seront animées par MM. Nicolas Babey, Philippe Laurent, tous deux professeurs à la Haute Ecole Arc et M. David Giauque, professeur à la Haute Ecole Valaisanne. Ils sont également chargés de rédiger un rapport final.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER

(L.S.)

J.-D. LEYVRAZ